



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/04/2022

Dossier complet le :

02/05/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0141

1. Intitulé du projet

MONTOLIN JIMMY

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MATTHIEU PLACE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PLACE MATTHIEU Gérant, Architecte

RCS / SIRET

4 4 3 7 2 3 4 1 6 0 0 0 5 5

Forme juridique

Profession libérale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30°	Installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 499.56 kWc sur deux serres chapelles

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de deux serres chapelles à toiture asymétrique photovoltaïque de 2453.23 m² et de 2599.50 m² d'emprise au sol. Le bardage sera en polycarbonate, et le pan Sud de la toiture sera équipé de panneaux photovoltaïques pour une production d'énergie de 499.56 kWc.

Un bassin de rétention sera créé, son emplacement et son volume seront déterminés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Des bâtiments annexes seront associés pour le fonctionnement de l'installation photovoltaïque, soit un local onduleur, un transformateur et un poste de livraison.

Le projet permettra une meilleure protection des cultures de l'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

La parcelle sur laquelle sera implantée le projet est une parcelle agricole déjà exploitée. La culture horticole est confrontée à des contraintes climatiques fortes dans le Sud de la France et en particulier dans la zone concernée. Ces contraintes sont aggravées par les changements climatiques :

- Brûlures sur le végétal entraînant une perte de production,
- Difficultés à maîtriser le microclimat à l'intérieur d'une serre plastique traditionnelle en période de fortes chaleurs,
- Aléas climatiques de plus en plus violents (vent, fortes pluies, gel et épisodes caniculaires), responsables de fortes diminutions de rendement et de coûts importants.

Les charges opérationnelles ont donc augmentées pour gérer au mieux ces intempéries.

Les objectifs sont donc :

- Répondre au constat sur le changement climatique et ses conséquences sur l'horticulture,
- Moderniser les pratiques agricoles de l'exploitant,
- Optimiser les performances de production en produisant mieux et plus.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Chantier supervisé par un conducteur de travaux et un chargé d'affaires afin de vérifier le bon déroulement du chantier. Le chantier est prévu pour une durée d'environ 6 mois, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), en journée uniquement. Il sera planifié et organisé en fonction de l'activité agricole afin de ne pas impacter son fonctionnement et sa production, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Après avoir sécurisé le chantier, le géomètre implantera les serres et le bassin de retenues de volume 500 m³.

Pour la serre 1 le terrain étant très plat, il n'est pas nécessaire de réaliser un terrassement, hormis pour les fondations en préfabriqués de ciment de 100 cm x 14 cm x 14 cm. Pour la serre 2, un terrassement d'une hauteur moyenne de 1.82 m sera réalisé en tout venant et de terre végétale.

La serre est de volume simple et constituée d'une succession de travées préassemblées en usine et installées en 8 semaines environ. Seuls des engins légers de manutention et de travaux seront utilisés.

La structure en acier galvanisé de la serre, recouverte de parois en polycarbonates et en toiture, du verre float de 4 mm sur les pans Nord et du verre diffusant pour le vitrage situé sous le panneau photovoltaïque.

Les eaux pluviales reçues seront captées dans des chéneaux en partie basse, puis stockées dans le bassin de rétention avec une surverse redirigée vers le fossé existant.

Les déchets générés par le chantier seront triés et envoyés vers des filières adaptées pour traitement sous la responsabilité de l'entreprise productrice du déchet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La serre s'inscrit dans une exploitation agricole existante, sa mise en place améliorera le mode de culture et de production.

Le but est d'optimiser le bien-être de la plante en créant un microclimat écartant au maximum les stress liés aux conditions climatiques permettant de préserver sur le long terme la qualité des sols, des eaux souterraines et des eaux superficielles.

A l'issue de ces travaux, les cultures horticoles bénéficieront du climat régulé pour une croissance et un rendement optimisés. Cet outil de travail permettra également d'offrir de meilleures conditions de travail pour l'exploitant.

La centrale photovoltaïque sera supervisée quotidiennement, par suivi à distance. Deux passages annuels sont à prévoir pour la maintenance préventive, en début et fin d'été, en fonctionnement normal.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur maximale de la construction :	7.10 m
Hauteur égout:	5.83 m
Superficie du projet serre 1 et serre 2:	S1= 2445.73 m ² S2= 2592 m ²
Emprise au sol totale (serre + locaux techniques) :	S1= 2453.23 m ² S2= 2599.50 m ²
Volume estimé bassin de rétention :	500 m ³
Puissance électrique :	499.56 kWc
2 portails d'accès:	3.00 x 3.00 m de hauteur
Local Technique:	1.50 x 5.00 x 2.00 m de hauteur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ROUTE DES PLATRIERES 84570
MALEMORT DU COMTAT

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 9 ' 51 " E Lat. 44 ° 1 ' 33 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPRI. Approuvé Le projet se situe en dehors de la zone d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est classée en zone 3, modéré, relatif à la prévention du risque sismique. Le projet se situe dans une zone aléas fort aux retrait et gonflements des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Lors de la phase chantier, le trafic sera limité au seul approvisionnement des matériels. En phase exploitation, le trafic sera identique à celui généré actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Seules les nuisances sonores liées à la phase chantier sont envisagées (Déchargement et montage du matériel).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale puisqu'il n'a aucun impact majeur sur l'environnement proche ou lointain de par la nature du terrain, son exploitation et son emplacement géographique.

Il s'intègre dans l'environnement local, tout en conservant sa vocation agricole première.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

[illegible]

le,

Signature

Télédéclaré le 29/04/2022